

COMPTE RENDU

**_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

L'an deux mil vingt-deux, le 21 février, le Conseil Municipal de la Commune de SEYSSEL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel BOTTERI, maire.

Date de convocation : 15 février 2022

PRESENTS : BOTTERI M – GUISEPPIN C -BERTHOD D - CHATILLON D – SALVI Q —
GOUX C – FEGNE G – MARELLI F - CACHAT ROSSET L – BREDA Y

ABSENTS EXCUSES : MONET JC - RADDE A - MORDON E - LETORT K

ABSENT : MONOD A

A DONNE POUVOIR : MORDON E donne pouvoir à CACHAT ROSSET L et MONET JC donne pouvoir à CHATILLON D.

SECRETAIRE DE SEANCE : CHATILLON D

En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 12

Ouverture de séance

Le conseil municipal adopte le dernier conseil en date du 29 novembre 2021.

1) Délibération maison Longère

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'achat de la maison Longère située à côté de la future halle.

L'acquisition de cette bâtisse rentre dans une démarche d'embellissement de la commune.

Monsieur le Maire informe le conseil de sa rencontre avec Madame LONGERE Monique lors de laquelle ils se sont accordés sur un prix de vente à 65 000€.

Quelques travaux de rafraîchissement sont à prévoir.

Le conseil municipal à l'unanimité est d'accord pour l'achat de cette maison.

2) Délibération concernant le temps de travail

Monsieur le Maire informe le conseil d'un courrier de la préfecture concernant la loi de transformation de la fonction publique et notamment la suppression des régimes dérogatoires de travail.

Le décompte du temps de travail pour un agent à temps complet ne peut excéder 1 607 heures sans préjudice sur les heures supplémentaires.

A l'unanimité le conseil municipal décide de prendre cette délibération.

3) Délibération bon cadeaux de Noël pour les aînés

Madame CHATILLON Delphine explique à l'assemblée que nos aînés ont reçu des chèques cadeaux d'une valeur de 35€ à utiliser chez nos commerçants qui ont souhaité participer à l'opération. 56 aînés ont été éligibles.

4) Délibération indemnités d'astreintes et de permanences

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il arrive à nos agents de travailler lors de jours fériés comme le 14 juillet et le 11 novembre.

Afin de pouvoir payer nos agents en conséquence et après avis du comité technique nous devons prendre une délibération pour instaurer une indemnité d'astreinte et d'intervention ainsi que l'indemnité de permanence.

A l'unanimité le conseil municipal accepte de prendre cette délibération.

5) Délibération instaurant le compte épargne temps

Monsieur Le Maire indique à ces conseillers qu'un nouvel agent va intégrer nos services au mois d'avril 2022. Cet agent dispose d'un CET (Compte Epargne Temps). Ce compte permet aux agents de cumuler des droits à congés rémunérés pour en bénéficier ultérieurement.

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour l'instauration d'un Compte Epargne Temps.

6) **Planning des élections**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril prochain et les élections législatives les 12 et 19 juin 2022.

Afin de prévoir les permanences nous faisons un tour de table pour connaître les disponibilités des membres présents.

Un tableau sera envoyé à l'ensemble du conseil.

7) **Projet code source**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de toutes les manifestations prévues à Seyssel en 2022 et laisse la parole à Monsieur Gil FEGNE.

Ce dernier informe l'assemblée d'une manifestation prévue les 14, 15 et 16 juillet 2022. Code Source est une création artistique sur le thème des inondations du Rhône.

8) **Divers**

- Madame Guiseppin Corinne informe le conseil municipal du déménagement dans nos locaux du centre de loisirs de Corbonod. Une convention tripartite sera signée entre la commune de Seyssel, la Communauté de Communes Usse et Rhône et l'association Familles Rurales.
- Monsieur le Maire fait le point des dossiers en cours : vidéo-protection, terrain de Melle MARQUET, la sécurisation de la traversée de Seyssel, les travaux dans le local de la future presse, le projet de la Halle.

Le Maire
Michel BOTTERI

Séance finie 21h10

